

COVID 19 - Point sur la situation

Le 28 octobre 2020, le président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et déplacements sur l'ensemble du territoire en établissant un confinement du 30 octobre au 1er décembre minimum.

Les déplacements sont interdits sauf dans les cas listés sur l'attestation jointe. Elle doit être utilisée à chaque déplacement. Vous pouvez la reproduire ou la recopier sur papier libre à volonté.

Des attestations permanentes sont à compléter pour les déplacements domicile travail et pour amener les enfants à l'école.



Services Municipaux

Le secrétariat reste ouvert aux horaires habituels mais il est préconisé de privilégier le contact téléphonique ou par courriel. Pour toute la durée du confinement, l'accueil est réservé aux motifs impérieux.

Les services techniques poursuivent normalement leurs missions. À leur rencontre, merci de bien respecter les gestes barrières et la distanciation physique.

Fermeture des salles municipales

Dans le contexte sanitaire actuel, les salles de la commune sont fermées pour toutes les activités associatives ou privées.

Marché du Vendredi

Le marché est maintenu dans sa forme habituelle pour toute la période. Comme pendant le premier confinement, des barrières seront installées. Le respect des distances, les gestes barrières et le port du masque y sont obligatoires.

Le Presbytère

04 30 82 52 41

Le Presbytère est contraint à la fermeture. Anna et Laurent continuent à vous proposer certains services dans les mêmes conditions qu'au printemps.

- Le journal et le pain commandé la veille directement sur place ou par téléphone entre 10h30 et 11h30 seront en vente au même horaire tous les jours sauf le mardi, côté place de la République.

- Des plats à emporter seront proposés du mercredi au dimanche. Ils devront être commandés. Vous pourrez vous renseigner sur place. Vous pouvez aussi contacter Laurent et Anna pour tout service particulier.





Station Météorologique

La commune dispose de ses propres relevés météorologiques. Ils sont disponibles sur le site internet infoclimat.fr. L'ensemble de capteurs choisi est réputé pour être parmi les plus fiable du marché et nous avons la chance d'avoir pu l'installer dans un environnement extrêmement favorable permettant des relevés de très bonne qualité. Les informations mesurées sont : la température et l'hygrométrie, la vitesse et direction du vent, les précipitations et leur intensité, la pression atmosphérique, les radiations solaire et l'indice UV.

Déploiement de la fibre optique

Installer ce nouveau réseau de plusieurs dizaines de kilomètres de fibres optiques, du central téléphonique aux logements s'effectue en deux étapes : en implantant des armoires dans les rues puis en connectant ces armoires à des points de branchements proches des logements. Pour notre village, la construction de ce nouveau réseau est entièrement financée par Orange. L'armoire et plusieurs points de raccordement sont opérationnels. Le raccordement à la fibre est possible pour 85% des logements.

L'ouverture commerciale a eu lieu le 21 octobre 2020 pour ces premiers logements éligibles. Pour ceux qui sont concernés, l'abonnement peut être souscrit auprès de l'opérateur de leur choix.

Les travaux de déploiement de la fibre optique se poursuivent de sorte à couvrir l'inégalité de la commune en 2022.

Pour suivre l'évolution de la couverture, vous pouvez, quel que soit votre opérateur, vous rendre sur le site:

<http://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre>.

Si vous n'êtes pas encore éligible mais situé dans une zone de couverture affichée par le site précité, vous pouvez manifester votre intérêt sur interetfibre.orange.fr. Vous serez ainsi informé à chaque étape du raccordement.



Les liens internet présents sur ce bulletin peuvent être retrouvés sur le site internet et la page facebook « Mairie de Calce ».

Réouverture des jeux d'enfants

L'aire de jeu de la Cour du Préau a été complètement renouvelée. De nouveaux jeux ont été installés et le revêtement du sol amélioré.

Les plus jeunes peuvent s'y amuser, toujours sous la surveillance d'un accompagnateur en attendant une surprise à venir. Vivement que le covid-19 ne soit plus qu'un souvenir !

Près du City-Stade, des dalles amortissantes ont été installées pour éviter la formation de cuvettes sous certains modules. Le confort s'en trouve amélioré et l'entretien simplifié.



Cérémonie du 11 novembre

La situation sanitaire ne permet pas d'organiser les cérémonies officielles sous leur forme habituelle. La Municipalité invite néanmoins tous les habitants à s'associer en pensée à ce devoir de mémoire en hommage à tous les morts pour la France. Ne les oublions pas !

Hommages

Ce jeudi 29 octobre, le glas a sonné à Calce comme dans toutes les églises de France en hommage aux trois victimes de l'attentat de Nice. Une nouvelle fois, ce sont les valeurs et principes qui fondent notre République, la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité qui sont attaqués. Nous le condamnons fermement.

La semaine dernière, le Conseil Municipal s'était associé à l'hommage national à l'enseignant d'histoire-géographie assassiné en respectant une minute de silence.



Assemblées participatives

Le conseil municipal a décidé d'ouvrir deux assemblées citoyennes ; l'une sur l'environnement, l'autre sur le patrimoine.

La charte ci-dessous les régit toutes les deux.

Les premières réunions auront lieu aussitôt que les mesures liées à la situation sanitaire le permettront.

Le questionnaire joint à ce bulletin vous permet de faire part de votre envie d'y participer mais aussi de vous positionner sur la manière dont vous préféreriez être informés des actualités de la mairie.

Si besoin, vous pouvez le reproduire ou retirer d'autres exemplaires à l'entrée de la mairie.

CHARTRE DES ASSEMBLÉES CITOYENNES

1. Définition du projet

Ces assemblées citoyennes réunissent les citoyens volontaires et les élus. Elles sont des lieux d'échange, d'information, de débat et de propositions ; le conseil municipal étant le véritable et légitime garant de l'intérêt général et ayant capacité et légitimité à arbitrer et décider.

2. Objectifs généraux

- Améliorer les pratiques démocratiques
- Conforter un esprit de solidarité et de responsabilité
- Renforcer le mieux vivre ensemble
- Prendre en compte l'avis des citoyens
- Faire émerger l'intérêt général par la confrontation des différents points de vue et la mobilisation de l'intelligence collective

3. Objectifs concrets :

Informé – Écouter – Dialoguer – Participer – S'impliquer

4. Rôle :

Il est de prendre en charge la phase de réflexion, de débat, de concertation et de coproduction qui prépare à la phase de décision, portée elle par le Conseil municipal.

Les valeurs républicaines et le cadre légal définissent les finalités des deux assemblées et déterminent ce qui est négociable et ce qui ne l'est pas.

5. État d'esprit :

Chaque participant se doit d'agir dans un esprit d'écoute, de bienveillance, de respect, d'ouverture, de sincérité et de loyauté. Les divergences de points de vue sont respectées comme un élément susceptible d'améliorer la qualité du projet. Avoir un débat de qualité suppose que les participants s'approprient le sujet, argumentent leurs positions, prennent en compte l'intérêt collectif du projet et aient une attitude constructive dans la façon de le discuter.